Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_66-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 06/05/2026

Date de la convocation : 30 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 6 mai 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (33) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, S. HILLION, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, H. KERIVEL, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, E. PIRET, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, T. TOTO-ZARASOA, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (0) :

PROCURATIONS DE VOTE (0) :

T. TOTO-ZARASOA a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

***

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-66	REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER	**A. AMAR**

Annexe 3 – Règlement budgétaire et financier

Le règlement budgétaire et financier est devenu obligatoire pour les communes et leurs EPCI lorsqu'ils adoptent le référentiel M 57 en vertu des dispositions prévues à l'article 106 de la loi NOTRe.

Celui-ci a été adopté par la ville de Betton en 2023. D'une part, l'article 1612-30 du C.G.C.T. dispose qu'« avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier ». Par ailleurs, le changement de logiciel de comptabilité analytique, et le passage au Compte Financier Unique qui remplace le Compte Administratif (jusqu'alors établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (jusqu'alors établi par le comptable) nous conduit à mettre à jour ce règlement avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Ce règlement précise les principales règles auxquelles la collectivité doit se conformer, notamment les modalités de gestion des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, en particulier les règles relatives à leur caducité, les modalités de report des crédits de paiement y afférents, et d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice. D'une manière générale, il vise à préciser le cadre de l'ensemble de la gestion budgétaire et financière de la collectivité.

Son objectif est de :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260507-DE26_66-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 06/05/2026

- renforcer la cohérence et l'harmonisation entre les règles budgétaires et comptables et les pratiques de gestion ;
- faciliter l'appropriéation dès règles par l'ensemble de la collectivité

Il comprend les grands principes des finances publiques, le processus budgétaire, l'exécution du budget et les opérations financières particulières.

Il définit les règles de gestion internes propres à la Ville et au CCAS.

Les mises à jour suivantes ont été apportées :

- Gestion des AP/CP : mise en place de critères d'éligibilité (opérations supérieurs à 1,5 M€ sur une durée supérieure ou égale à 3 ans)
- Entrée en vigueur du Compte Financier Unique : instauré à compter de 2027 pour les comptes de 2026, il remplace le compte administratif et le compte de gestion, document commun à l'ordonnateur (Maire) et au comptable public, il retrace les dépenses et les recettes de l'exercice ; il apporte une information enrichie et simplifie les procédures et les contrôles de cohérence entre les données de la collectivité et du service de gestion comptable
- Chaîne de traitement des dépenses et des recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier mis à jour.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité

A BETTON, LE 6 MAI 2026

Le secrétaire de séance — Tiaray TOTO-ZARASOA

Le président de séance — François BROCHAIN